

*Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et
l'environnement*

Conseil d'administration
Séance du 15 mars 2021

Délibération n°1

Le 15 mars 2021, le Conseil d'administration de l'institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de présents : 23

Membres représentés (procuration) : 6

Quorum : 16

Point 1 – Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 29 janvier 2021

Délibération 1 – Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 29 janvier 2021

Le projet de compte –rendu n'a pas été envoyé dans les délais réglementaires, les administrateurs acceptent cependant de le mettre au vote.

ADOPTÉ : Nombre de votants : 2
 à 26 voix pour
 et 1 voix contre

Le Conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 15 mars 2021, approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du 29 janvier 2021 sous réserve des ajouts demandés (propos de Christine Heuzé aux points 3.11 et 3.12.2 et de la feuille de présence en annexe).

Fait à Paris, le 15 mars 2021

Le Président du Conseil d'administration

Dominique Chargé

Signature D. Chargé

Compte rendu du Conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro)

Séance du 29 janvier 2021

25 personnes présentes, 6 personnes représentées sur 32 membres du conseil d'administration (cf annexe 1 feuille émargement).

Dominique Chargé après avoir constaté le quorum, ouvre la séance. Il présente ses vœux notamment dans le cadre de la construction de l'Institut Agro et félicite Anne-Lucie Wack pour sa nomination en tant que Directrice Générale de l'Institut Agro et Valérie Baduel pour sa nomination en tant que directrice générale de l'enseignement et de la recherche.

Valérie Baduel, félicite Anne-Lucie Wack pour sa nomination. Elle fait part de son attachement et de son soutien ainsi que ceux du ministère, à la réussite de la construction de cet Institut pour qu'il devienne l'outil majeur au service des enjeux de la formation, de la recherche et du développement agricole. Elle souligne que les étudiants et plus généralement les jeunes sont au cœur des préoccupations du gouvernement dans la gestion de la pandémie.

Dominique Chargé confirme que les sujets actuels de préoccupation pour le conseil d'administration sont la construction de l'Institut Agro et les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire. Il est, en effet, important de répondre aux attentes concernant les enjeux en terme de formation tout en veillant à préserver des conditions sanitaires optimum.

1. Point d'étape et feuille de route de l'Institut Agro

Anne-Lucie Wack remercie Dominique Chargé et Valérie Baduel et assure les administrateurs de son plein engagement au service de l'établissement, de son projet, de ses étudiants et de ses personnels.

Anne-Lucie Wack présente ensuite les principales avancées et faits marquants depuis le dernier conseil d'administration du 2 octobre 2020 et les principaux éléments de feuille de route pour le 1^{er} semestre 2021, concernant la mise en place de la nouvelle gouvernance, la relance de la dynamique collective de construction et développement de l'Institut, ainsi que les principales autres priorités et échéances de ce début d'année 2021, incluant la gestion de la crise sanitaire Covid-19. Toutes ces avancées sont récapitulées dans la note de synthèse élaborée à l'adresse des membres du CA, note qui sera ensuite diffusée à l'ensemble des personnels et communautés étudiantes de l'Institut. Les principaux éléments évoqués sont repris ci-après

- La mise en place de la gouvernance : processus pour l'appel à candidature et la nomination des deux directions d'école interne, les directions étant actuellement assurées par intérim, par Armelle Carnet et Carole Sinfort.

- Le fonctionnement collégial de l'Institut Agro : des comités de direction (Institut agro /Écoles internes) se réunissant de façon hebdomadaire, mais également une interaction régulière de la directrice générale avec les codir élargis des deux écoles. L'ensemble des instances de l'Institut ont été réunies depuis le dernier CA. L'orchestration d'ensemble des réunions des instances Institut et Ecoles est donnée dans le calendrier institutionnel joint à la note.
- L'organisation logistique et opérationnelle de l'établissement : le siège est situé à Paris (deux bureaux rue Scheffer, dans les locaux du CIRAD), il s'agit d'un siège politique sans fonction support, avec une fonction de bureau de représentation et bureau de passage pour des rendez-vous à Paris ; il est complété par les deux bases logistiques de Rennes-Angers et Montpellier sur lesquelles il est prévu de positionner de façon équilibrée les personnels ayant des missions au titre de l'Institut.
- Les rendez-vous de l'Institut Agro : Webinaires qui seront organisés à fréquence régulière qui permettent une interaction entre le Codir de l'Institut Agro et les collectifs des écoles ; le 1^{er} webinaire est programmé le 4 février.
- La relance de la dynamique de construction : la méthode va être discutée au prochain comité de pilotage du 1^{er} février, pour faire l'état des lieux des chantiers engagés et à venir, et travailler sur leur hiérarchisation et leur priorisation. La communication sur la construction de l'Institut s'effectue via la plateforme Institut-Agro ouvertes à tous les personnels et étudiants, ayant vocation à rassembler les productions des groupes de travail au fur et à mesure de leurs avancées. Les chantiers prioritaires sont listés en page 3 de la note de synthèse.
- Autres priorités, les échéances du début d'année 2021 :
 - o les opportunités de financements : plan de relance, PIA 4, CPER .
 - o les évaluations HCERES CTI : l'évaluation est arrivée à son terme pour Montpellier SupAgro et est actuellement en cours pour Agrocampus Ouest, ce sont des périodes très mobilisatrices pour les communautés de travail des écoles.
 - o les conséquences de la crise sanitaire sur le fonctionnement des écoles : dès le début les mesures prises ont été coordonnées et mises en cohérence dans les deux écoles, tout en les adaptant aux spécificités de chacune. Les cursus ont pu être maintenus en distanciel, avec des points de vigilance particuliers sur l'adaptation des stages et des mobilités, et les conditions de vie étudiante. Les étudiants et les personnels (enseignants et administratifs) sont très mobilisés pour permettre de garantir la qualité des cursus. Concernant les difficultés rencontrées par les étudiants les écoles ont mis en place des dispositifs d'aide logistique, psychologique, matérielle mais également des suivis individuels.
 - o L'implication de l'Institut et des écoles dans les politiques de site pour renforcer l'ancrage territorial.
- Enfin concernant l'intégration d'AgroSup Dijon, le calendrier est maintenu, avec une intégration prévue au 1^{er} janvier 2022, ce qui nécessite une révision des statuts, avec un travail en cours sur les textes. Dans l'attente de l'intégration, une convention d'association doit être conclue entre les deux établissements et présentée à un prochain CA. Les communautés d'AgroSup Dijon participent dès à présents aux différents groupes de travail et chantiers de construction de l'Institut Agro.

Valérie Baduel précise qu'Agrosup Dijon a confirmé son souhait de rejoindre l'institut Agro. La volonté des collectifs est très affirmée, le ministère n'est pas à l'initiative de ce regroupement mais accompagne ce projet en travaillant aux propositions des directions et pour leur permettre d'avoir

un dialogue constructif avec les représentants du personnel et des étudiants sur des bases juridiquement solides.

Dominique Chargé propose d'ici l'été un conseil d'administration sous format d'un séminaire stratégique pour permettre un temps d'échange un peu plus long sur les enjeux stratégiques souhaités pour ce nouvel établissement.

Sandrine Lagarrigue insiste sur la nécessité de fixer des échéances réalisables pour les chantiers. Ces échéances peuvent aller bien au-delà de cette année pour permettre l'analyse et les échanges, d'avoir un fonctionnement collégial entre la directrice générale et les directions d'école interne et de créer des moments d'échanges au sein du conseil d'administration sur les aspects stratégiques pour accompagner la construction.

Philippe Mauguin souhaite que rapidement soit identifié leur interlocuteur sur les questions stratégiques liées à la recherche. En effet, le projet stratégique INRAE 2030 fixe, notamment comme objectif, le renforcement avec l'enseignement supérieur au niveau national, européen et international.

Sylvie Avalonne fait part des attentes des étudiants sur les enjeux climatiques ou en terme de biodiversité et souhaiterait qu'ils soient impliqués dans la construction de l'Institut et savoir si des outils dédiés sont envisagés pour favoriser ce dialogue.

David Alis partage la volonté de l'INRAE d'être dans une dynamique de co-construction sur des projets communs et insiste sur la dimension de politique de site territorial au service des enjeux de société.

Michel Penet approuve l'organisation d'un séminaire pour contribuer au positionnement stratégique de l'Institut en particulier sur les thématiques d'employabilité des étudiants autour du développement de l'esprit entrepreneurial. Et également permettre à la future fondation de l'Institut d'appuyer la stratégie de l'établissement.

Philippe Augé revient l'importance des relations avec les politiques de site en particulier l'importance des liens et des projets entre Montpellier SupAgro et l'Université de Montpellier. Dans ce cadre, l'université, tout comme l'INRAE, sera un acteur du développement de l'Institut Agro.

Concernant les attentes de l'INRAE et des universités, Anne-Lucie Wack, confirme qu'il s'agit d'enjeux et problématiques essentiels et prioritaires, et que l'Institut Agro s'organise sur ses chantiers, dans l'objectif d'une cohérence d'ensemble et de bonne articulation entre logique de site et logique de groupe. Elle ajoute que les conseils d'écoles interne ont un rôle clé à jouer dans cette dynamique collégiale de construction de l'Institut. Concernant l'implication des étudiants dans la construction de l'Institut Agro, elle rappelle qu'ils ont été impliqués dès le début de la réflexion, et qu'ils ont exprimé leur volonté de contribuer à l'évolution de leur établissement en termes pédagogiques, mais aussi en termes de prise en compte des enjeux de société et en termes d'impact, et qu'ils ont également affirmé leur volonté d'être plus actif et mieux informés sur la gouvernance de l'établissement. L'implication renforcée des étudiants dans la réflexion et la gouvernance doit être inscrite comme l'un des principes fondateurs de l'évolution et de la construction de l'Institut agro.

2. Approbation des procès-verbaux des conseils d'administration du 19 juin et du 2 octobre 2020

2.1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration provisoire du 19 juin 2020 (délibération)

Ce procès-verbal a fait l'objet d'une transmission pour avis aux membres du Conseil d'administration provisoire.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration provisoire du 19 juin est approuvé à la majorité des membres votants (26 pour, 4 abstentions).

2.2 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 2 octobre 2020 (délibération)

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 2 octobre est approuvé à la majorité des membres votants (28 pour et 1 abstention).

3. Gouvernance

3.1 Délégation de pouvoir au profit de la Directrice générale (délibération)

La délibération portant délégation de pouvoir à la directrice générale est approuvée à l'unanimité.

3.2 Reconduction des règlements des études et du RIALTO sur les années universitaires 2020 /2021 et 2021/2022

3.2.1 Règlements des études (délibération)

La délibération prolongeant les règlements des études des deux écoles sur les deux années universitaires 2020/2021 et 2021/2022 est approuvée à l'unanimité.

3.2.2 Règlements intérieur sur l'aménagement local du temps de travail et sur l'organisation (RIALTO) des deux écoles internes (délibération)

La délibération prolongeant les règlements intérieurs sur l'aménagement local du temps de travail et sur l'organisation (RIALTO) des deux écoles internes est approuvée à l'unanimité.

3.3 Fondation : Reconduction sur l'année 2021, des statuts des fondations en application de l'article 27 du décret statutaire et désignation des membres des conseils de gestion (délibération)

La délibération reconduisant sur l'année 2021 les statuts des fondations est approuvée à la majorité (28 pour 1 abstention)

Michel Penet, président de SupAgro Fondation, ajoute que des échanges entre les deux présidents et les responsables des fondations ont débuté, un état des lieux de l'existant a été fait permettant d'apprécier les différences et complémentarités. Ce premier état des lieux conduira à l'élaboration du cadre de fonctionnement de la Fondation « unique » de l'Institut Agro.

La désignation Laure BEAUDET, Sandrine LAGARRIGUE, Anne LAPERCHE, Rémi GARDET et Maxime LEBASCLE, membres du conseil de gestion de la fondation Agrocampus Ouest est approuvée (29 pour 2 abstentions).

La désignation Marie-Stéphane TIXIER, Sylvie AVALLONE, Elisabeth BOZSONYIK, Léa LUCAS, et Ahmed Lamine LO, membres du conseil de gestion de SupAgro Fondation est approuvée à la majorité des membres votants (29 pour 2 abstentions).

3.4 Désignation des membres de la Commission « Finance et emploi » (délibération)

Hélène Guido Halphen s'étonne qu'aucune personnalité extérieure ne fasse partie de cette commission alors qu'elle-même est membre de celle d'Agrocampus Ouest.

Guy Gardarein informe que cela n'est pas prévu dans le règlement intérieur mais que si le Conseil d'administration le souhaite, des personnalités qualifiées pourraient être invitées pour y participer.

Dominique Chargé soutien la demande de la participation d'une ou deux personnalités extérieures à la commission des finances.

Guy Gardarein propose de voter la désignation des membres élus et que cette délibération soit complétée au mois de mars par la désignation de personnalités qualifiées.

La désignation Catherine BONHOMME, Jana KANDLER, Didier GASCUEL, Bénédicte FONTEZ, Charlotte PLUTA-GILLET, Yannis BARBA membres de la commission « Finance et emploi » est approuvée.

3.5 Attribution de cadeaux et récompenses aux gagnants de concours organisés à destination des étudiants(délibération)

La délibération relative à l'attribution de cadeaux et récompenses aux gagnants de concours organisés à destination des étudiants est approuvée à l'unanimité.

3.6 Validation du projet TERMER et autorisation de la Directrice Générale afin de signer tout document se rapportant au projet(délibération)

Armelle Carnet précise que le projet TerMer est porté par la région Bretagne qui a besoin d'une délibération de l'organe décisionnel de l'établissement pour pouvoir engager l'Institut Agro via son école interne Agrocampus Ouest dans ce projet. Ce projet est en lien à la fois avec l'action publique de la région Bretagne sur les interactions terre/mer et renforce également les missions de développement du pôle halieutique.

La délibération validant le projet TerMer et donnant autorisation à la Directrice Générale afin de signer tout document se rapportant au projet est approuvée à l'unanimité.

3.7 Attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service (NAS) (délibération)

La délibération attribuant une concession de logement pour nécessité absolue de service (NAS) est approuvée à l'unanimité.

3.8 Finances

3.8.1 BI 2021 (délibération)

Guy Gardarein présente le Budget initial 2021 de l'Institut Agro sur la base du diaporama transmis aux administrateurs et joint en annexe au présent procès-verbal. Préalablement, il rappelle le contexte dans lequel ce budget a été élaboré, avec des directions intérimaires et des Secrétaires Généraux (IA et ACO) arrivés à l'automne.

Michel Penet s'étonne que les budgets des fondations soient intégrés à l'analyse budgétaire de l'établissement, les fondations ayant des modes de financement spécifique.

M. Gardarein souligne que le détail figure dans la liasse par fondation. Et que les votes seront distingués : un vote sur le budget principal hors fondation et un vote sur le budget de SupAgro fondation et un vote sur le budget de la fondation Agrocampus Ouest.

Marie-Stéphane Tixier souhaiterait savoir si l'impact « Covid » a pu être mesuré et les raisons du niveau conséquent des restes à payer.

Guy Gardarein explique que les restes à payer traduisent la différence entre l'engagement juridique des dépenses (passage d'un marché par exemple) et l'effectivité de la dépense. Ce décalage est majoritairement la règle pour les opérations d'investissement par exemple. Toutefois, le niveau élevé des restes à payer mérite de faire l'objet d'une analyse plus détaillée. Concernant l'impact Covid, il a été pris en compte par les secrétaires généraux lors de l'élaboration budgétaire, cependant la visibilité sur les conséquences de cette crise sur le budget 2020 apparaîtra lors de la présentation du compte financier 2020 et fera l'objet d'une analyse plus précise.

En tant que contrôleur budgétaire, Didier Jarnigon souligne le caractère technique de ce budget et que de nombreux chantiers restent à mener en particulier sur l'analyse des restes à payer. En lien avec la tutelle, il s'attachera à faire avancer ces chantiers. Compte tenu de l'ensemble des éléments, il lui paraît indispensable de présenter un budget rectificatif avant l'été.

Jana Kandler rappelle les attentes des élus d'instaurer un dialogue social sur les emplois. Et annonce qu'elle s'abstiendra.

Sandrine Lagarrigue remercie Gaëlle Malecot-Tamborini pour son travail d'élaboration et d'explication sur le budget propre intégré d'Agrocampus Ouest depuis son arrivée. Elle informe que les enseignants-chercheurs d'Agrocampus Ouest s'abstiendront pour faire part de leur forte attente du recrutement d'un responsable des affaires financières pour l'école.

Le budget principal de l'établissement est approuvé à la majorité des membres votant (20 pour, 10 abstentions).

Le budget de la Fondation Agrocampus Ouest est approuvé à la majorité des membres votant (24 pour, 7 abstentions)

Le budget de SupAgro Fondation est approuvé à la majorité des membres votant (24 pour, 7 abstentions).

3.9 Seuil de détermination des immobilisations (délibération)

Guy Gardarein précise que la fixation du seuil à 800 € de détermination des immobilisations au lieu de 500€ actuellement, allègera le travail de comptabilisation des amortissements. L'inventaire des achats mobiliers en deçà de ce seuil pour le parc informatique en particulier se poursuivra..

La délibération fixant le seuil de détermination des immobilisations à 800 € est approuvée à la majorité des membres votant (30 pour, 1 abstention).

3.10 Fixation des durées d'amortissement pour les biens acquis avant le 01/01/2020 et après cette date (délibération)

Dans un souci de transparence, Marie-Stéphane Tixier, se demande si cette délibération ne devait pas être présentée préalablement aux conseils d'école interne compte tenu de l'impact sur les budgets propres intégrés des écoles.

Anne-Lucie Wack répond qu'il n'y avait pas d'obligation à le présenter. Pour autant, d'une façon plus générale la question de la bonne articulation entre les différentes instances Institut-Ecoles est effectivement un sujet clé, pour bien positionner les questions à traiter par chaque instance.

La délibération fixant les durée d'amortissement pour les biens acquis le 1/01/2020 et après cette date est approuvée à la majorité des membres votant (30 pour 1 abstention).

3.11 Seuil de détermination d'acceptation d'un don par le conseil d'administration (délibération)

Christine Heuzé demande à ce que les administrateurs soient informés de ces dons et legs.

Il est rappelé que tout ce qui concerne les délégations de pouvoir à la directrice doivent faire l'objet d'un bilan présenté au Conseil d'administration.

La délibération fixant le seuil en deçà duquel la directrice est autorisée à recevoir un don est approuvée à l'unanimité.

3.12 Ressources humaines

3.12.1 Adhésion au bulletin de paie électronique et fin des versions papier des bulletins de salaire (délibération)

La délibération autorisant l'adhésion au bulletin de paie électronique et mettant fin aux versions papier des bulletins de salaire est approuvée à la majorité des membres votant (29 pour, 2 absents).

3.12.2 Dispositif d'action sociale (modification de la durée maximale de remboursement de prêt) (délibération)

Christine Heuzé interroge sur l'adhésion de l'IA au dispositif des prestations sociales pour les contractuels.

Anne Barbier-Mairot souligne qu'un bilan sera présenté au conseil d'administration sur la mise en œuvre de ce dispositif. Concernant l'adhésion aux prestations d'action sociale pour les contractuels, une délibération est prévue au prochain conseil d'administration.

La délibération modifiant la durée maximale de la durée maximale de remboursement de prêt est approuvée.

3.12.3 Forfait mobilités durables (délibération)

Anne Barbier-Mairot précise que les consignes données par le Ministère en charge de la fonction publique pour sa mise en œuvre sont assez souples. Les pièces justificatives relèvent du déclaratif sur

la base d'attestation sur l'honneur ou éventuellement de facture lorsque des plates formes de mises en relation de covoiturage sont utilisées.

La délibération autorisant la mise en place du forfait mobilité durable dès 2020 est approuvée à l'unanimité.

4.Stratégie

4.1 Adhésion à l'Alliance Agreenium (Convention de coordination territoriale) (délibération)

Anne-Lucie Wack indique que l'établissement public portant le consortium national Agreenium a été dissous par loi, et qu'il a été proposé de lui donner un nouveau support juridique sous une forme souple de type alliance, avec une gouvernance allégée. Le nouveau support juridique est celui d'une convention de coordination territoriale (CCT). A-L Wack précise qu'il est important que l'Institut Agro soit partie prenante de ce consortium national dont les objectifs sont de renforcer les liens formation et recherche et la visibilité du dispositif français de recherche et d'enseignement supérieur « agro » à l'international, ou des projets stratégiques collectifs notamment sur le numérique.

Valérie Baduel rappelle le soutien du ministère à ce projet, pour lequel les autres établissements membres ont donné leur accord, reste à obtenir celui de l'Institut Agro et d'ONIRIS. Les raisons qui avaient conduit à la création d'Agreenium sont toujours d'actualité. Le besoin d'un renforcement des synergies entre l'ensemble des secteurs de la formation, de la recherche et du développement agricole.

Sandrine Lagarrigue fait part du soutien des enseignants chercheurs à ce projet. Et s'interroge sur le choix du portage par l'INRAE, ce portage aurait pu être également assuré par l'Institut Agro.

Jana Kandler rejoint l'interrogation précédente concernant le portage de l'alliance, en tant qu'EPSCP, l'Institut Agro aurait été complètement légitime pour assurer ce portage. Par ailleurs, elle s'interroge sur le montant de la cotisation des écoles.

Philippe Mauguin indique qu'initialement ce fut une demande collégiale des autres établissements et du ministère que l'INRAE soit support. L'INRAE va assurer le support administratif mais également des fonctions d'animation sur certaines thématiques. La gouvernance sera collégiale, et dans ce cadre l'INRAE sera un membre au même titre que les autres. Le niveau des contributions des membres restera identique.

Cyril Kao ajoute que l'INRAE a créé une unité pour accueillir les moyens humains et financiers de cette alliance. Cette cellule est sous pilotage fonctionnel du directoire et de son président François Roche-Bruyne.

Valérie Baduel précise que juridiquement il s'agira d'une convention approuvée par arrêté des ministères de tutelle (enseignement supérieur et recherche et agriculture et alimentation) soulignant ainsi l'accompagnement des ministères.

Sur le montant de l'adhésion Anne-Lucie Wack répond qu'à ce stade ce n'est pas fixé, mais que la contribution était de l'ordre de 17 000€ pour Montpellier SupAgro et pour Agrocampus Ouest. Elle rappelle qu'Agreenium a vocation avoir un effet de levier sur des actions collectives pour être plus

forts ensemble sur des enjeux majeurs comme le numérique et l'international, et la question du lien entre formation et recherche.

Philippe Mauguin rappelle que le dimensionnement donné aux MOOC bâtis dans le cadre d'Agreenium n'aurait pas été la même si chaque membre avait élaboré son MOOC de son côté. La coordination des stratégies partenariales doit être également envisagée, d'autant que de nombreux partenaires sont identiques pour chacun des membres en particulier pour tous les partenaires de l'enseignement supérieur. Enfin dans le cadre du programme « One planet summit » dont l'INRAE assure la coordination avec l'IRD et le CIRAD, Agreenium permet d'échanger sur ce programme avec les établissements d'enseignement supérieur et d'examiner les modalités de leur implication. Agreenium restera un lieu d'échange et de partage, utile à tous.

La délibération autorisant la signature de la convention de coordination territoriale est approuvée à la majorité des membres votant (24 pour 4 abstentions).

4.2 Convention d'entente stratégique Muse (délibération)

Anne-Lucie Wack indique que cette convention d'entente stratégique matérialise la coordination entre les 16 partenaires de l'Isite Muse porté par l'Université de Montpellier, et qu'il s'agit en quelque sorte d'une « toile de fond » pour la dynamique du site montpelliérain dans le cadre de l'Isite Muse.

Anne-Lucie Wack rappelle qu'il y a également en perspective la convention bilatérale de partenariat entre l'Université et l'Institut Agro pour le périmètre de l'école Montpellier SupAgro. Cette convention, dont il faut réactualiser les termes par rapport à celle signée entre l'Université de Montpellier et Montpellier SupAgro fin 2019, avant la création de l'Institut, sera présentée lors d'un prochain CA Institut.

Philippe Augé ajoute que cette convention d'entente stratégique est une déclinaison des politiques mises en œuvre dans le cadre du site et qui s'étend aux partenaires de l'Isite. Ce dispositif ne peut être compris qu'en ayant connaissance de l'organisation de l'Isite Muse.

François Pierrot, directeur de Muse présente l'Isite Muse « Montpellier université d'excellence » au travers du diaporama transmis.

David Alis souligne que pour l'université de Rennes, Muse est un exemple réussi au sens d'un projet thématique et resserré. Montpellier est du niveau IDEX. Comme pour Muse, l'université de Rennes travaille pour son Isite autour de projets resserrés sur les thématiques nourrir, soigner et protéger. Cette orientation est d'autant pertinente depuis la création de l'Institut Agro. Sur les aspects de gouvernance, des choix compliqués ont dû être faits pour Muse en particulier l'abandon de la Comue pour donner une réelle reconnaissance à l'Isite. Il s'agit de l'orientation prise en Bretagne Pays de Loire pour mettre en place un schéma de gouvernance tel que cela a été mis en place pour Muse avec des conventions de coordination fortes. La Bretagne a souffert dans l'agriculture intensive de ne pas avoir anticipé la prise en compte des problématiques d'environnement. Il s'agit d'un enjeu majeur pour Rennes et le site travaille notamment avec l'EHESP, une école dédiée aux études de santé publique. Des partenariats importants sont à mettre en place autour de la santé, de la nutrition, de l'environnement. Concernant l'organisation, l'orientation comme pour Muse doit être menée pour

créer de nouvelles structures de coordination transverses, mais aussi des associations renforcées, approuvées par arrêté. Il considère Muse comme un très bel exemple réussi qui peut favoriser des synergies entre Rennes et Montpellier et permettra de consolider les partenariats historiques avec Agrocampus Ouest en les plaçant aux niveaux national, européen, et international, comme cela vient d'être présenté pour Muse.

Jana Kandler précise que ce sujet est très important et plus compliqué que cela n'apparaît pour Montpellier SupAgro. De nombreux avantages découlent de cette association et de nombreuses collaborations existaient préalablement. Elle considère que pour l'université c'est un réel bénéfice, pour les organismes de recherche l'impact est minimal. Par contre pour Montpellier SupAgro, cela peut être un tournant, si de mauvaises options en termes d'autonomie notamment sont prises. Elle souhaite un séminaire du conseil d'administration sur la convention entre l'Institut Agro-Montpellier SupAgro et l'Université de Montpellier pour avoir une réelle visibilité sur l'ensemble des avantages mais également des inconvénients.

Christine Heuzé partage la demande de Jana Kandler de prendre le temps de comprendre les conséquences de cette convention bilatérale compte tenu des craintes pour les élus liés à cette convention en particulier le niveau d'intégration et l'autonomie associée ainsi que les questions qui se posent sur la signature des diplômes.

Anne-Lucie Wack souligne que cette convention d'entente stratégique et la convention à venir entre l'Institut Agro et l'université de Montpellier concernent le périmètre de Montpellier SupAgro. Pour autant il est effectivement essentiel de discuter avec l'ensemble des communautés au niveau de l'Institut, car il doit en effet y avoir une approche cohérente des politiques de sites en termes d'engagements et d'intensité de relations des écoles de l'Institut avec les universités, et leur territoire. Aujourd'hui le conseil d'administration doit se prononcer sur la convention d'entente stratégique, et Anne-Lucie Wack précise qu'elle a en amont été approuvée à une très large majorité, (aucune voix contre et une abstention) par le conseil d'école interne de SupAgro et également examinée en conseil des enseignants et en conseil scientifique de l'Institut. L'examen ne porte pas sur la convention bilatérale entre l'Institut Agro et l'université de Montpellier, qui devra être traité prochainement dans les différentes instances concernées avant d'être examinée par le CA Institut. Elle rappelle que le lien des écoles de l'Institut agro aux universités de leur site est essentiel pour nourrir la pertinence académique des écoles, mais aussi plus largement, pour leur reconnaissance par les collectivités territoriales.

Philippe Augé revient sur les questions soulevées par les élus et rappelle qu'il a présenté Muse au Conseil d'école interne de Montpellier SupAgro, et qu'il faut prévoir un temps d'échange un peu long sur la convention bilatérale à venir pour apprécier les tenants et les aboutissants du projet, mais également lever les ambiguïtés ou les points de crispation. Il souhaite que la future convention bilatérale soit bénéfique pour les deux signataires.

Valérie Baduel confirme l'importance de l'enjeu de l'obtention d'Isite pour tous et en particulier pour le gouvernement. L'établissement de cette convention d'entente stratégique est très pertinente, elle manifeste, en effet, la volonté de tous les partenaires de travailler ensemble. Pour le ministère, cette convention, doit être adoptée sans réserve. Dans un second temps, il conviendra d'engager dans le cadre de la réflexion stratégique de l'institut, l'implication de l'établissement dans les différents sites.

Philippe Mauguin souhaite saluer le travail accompli et explique le souhait de l'INRAE et du CIRAD de proposer cette forme d'entente stratégique. Avec Michel Eddi, ils souhaitaient reproduire ce qui a été mis en place avec l'université de Lorraine, pour trouver un bon équilibre en termes de coopération, de mutualisation, de création de synergies et du respect de l'identité de l'école. La présentation de François Pierrot, montre que le dispositif est à la fois ambitieux, dynamique et rassurant et ne met pas en péril le futur de l'Institut Agro ni l'identité de son école interne montpelliéraine. Les publications, les signatures sont partagées et des stratégies scientifiques sont développées avec les unités. Il existe une volonté d'avoir des espaces dans lesquels les différents partenaires peuvent se projeter, et partager au niveau des unités pour créer un maximum de visibilité. Montpellier est un site reconnu au niveau mondial sur l'environnement et l'écologie. Ce patrimoine doit être fructifié. Cette organisation devrait convaincre le jury tout en maintenant une forme de souveraineté de l'Institut Agro et de ses écoles.

Dominique Chargé considère qu'il peut être adhérent à l'objectif et l'ambition d'excellence et d'efficacité qui est proposée. Les interrogations que cela suscitent sont également légitimes notamment en terme de gouvernance. Les interventions précédentes sont plutôt rassurantes sur ces points. Cependant il partage le souhait d'un échange spécifique concernant une vision et un projet stratégique pour l'institut, tout en tenant compte des démarches bien engagées au niveau local.

Jana Kandler s'interroge sur les éventuelles interventions du Comiss, comité de coordination stratégique de Muse, dans les projets spécifiques à l'école interne.

François Pierrot indique que le rôle de la gouvernance de Muse est de proposer des projets intéressant le plus grand nombre de communautés. Dans le cadre de projets transverses, le soutien de la région et de l'État sera plus aisé à obtenir.

Philippe Augé ajoute que les projets transverses à plusieurs partenaires ou plusieurs thématiques ont de plus grande chances d'aboutir. Concernant le Comiss, aucun pouvoir de validation des projets ne lui est octroyé sur l'opportunité de déposer des projets, son avis est seulement consultatif. Par ailleurs lorsque le projet ne concerne pas les autres partenaires il n'y a pas de nécessité à le porter devant le Comiss. Ce comité doit être apprécié comme un lieu d'échange.

Sandrine Lagarrigue souligne qu'un certain nombre d'élus ne souhaitent pas opposer les ententes stratégiques locales et les enjeux nationaux liés à leur fonctionnement au sein Institut national. La dimension prise au niveau national permettra localement de mettre en place des partenariats intéressants. Toutefois elle considère, comme les autres élus intervenus, nécessaire de rester vigilant sur la mise en œuvre de cette entente stratégique et de veiller à rester dans un cadre de concertation et d'échange.

Leila Temri s'interroge sur le dispositif mis en place avec les autres partenaires et écoles du site montpelliérain, et demande s'il est identique à ce qui est mis en place avec Montpellier SupAgro-Institut Agro.

Philippe Augé répond que concernant les établissements d'enseignement supérieur, pour le site seules deux écoles sont concernées, Montpellier SupAgro et l'école de Chimie, qui elle a fait le choix de devenir établissement composante, dès lors une convention avec l'université de Montpellier est évidemment inutile. Concernant les organismes de recherche, la collaboration n'est pas matérialisée par une convention bilatérale. Le cadre est posé par cette convention d'entente stratégique, et par les

conventions UMR existantes pour tous les instituts de recherche en cotutelle soit principale, soit secondaire.

La délibération autorisant la signature de la convention d'entente stratégique est approuvée à la majorité des membres votant (19 pour 5 abstentions).

5. Formation et recherche

Le conseil est désormais présidé par Laure Coudret-Laut

5.1 Capacité d'accueil Masters (délibération)

La délibération validant la capacité d'accueil en master est approuvée à la majorité des membres votant (19 pour et 5 abstentions).

5.2 Paramétrage des données pour Parcoursup pour l'école interne ACO (délibération)

Jana Kandler interroge sur la consultation préalable des instances de l'école.

Bruno Gadoud indique que la commission des enseignants et la commission de la vie étudiante se sont prononcées favorablement.

La délibération approuvant le paramétrage des données pour Parcours Sup est approuvée à l'unanimité.

5.3 Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), bilan année précédente et programmation sur l'année universitaire à venir (délibération)

Aurélié Chassagne et Bruno Gadoud expliquent que les aides et dispositifs de subventions sont accessibles à l'ensemble des étudiants y compris les doctorants. A Agrocampus Ouest, les associations bénéficiaires ont été classées par les étudiants.

Anne-Lucie Wack souligne qu'avec la mobilisation des fonds CVEC et des fonds propres des écoles qui leur sont destinés, les aides aux étudiants sont très développées par rapport à ce qui est fait en moyenne dans les écoles.

La délibération concernant le bilan de l'utilisation des fonds CVEC pour l'année universitaire 2019/2020 est approuvée à l'unanimité.

La délibération fixant les critères d'utilisation des fonds CVEC pour l'année universitaire 2020/2021 est approuvée à l'unanimité.

5.4 Eméritat de Stéphane Guilbert (délibération)

La délibération validant l'éméritat de Stéphane Guilbert est approuvée à l'unanimité.

6. Point d'information

- Plan d'action égalité professionnelle

Guy Gardarein rappelle le cadre réglementaire qui doit permettre de réduire les écarts entre les hommes et les femmes. Le plan devait être transmis aux tutelles avant mars 2021. La création de l'Institut n'a pas permis de répondre à cette obligation dans les délais. Il est proposé de présenter ce plan au conseil d'administration d'ici cet été.

Christine Heuzé indique qu'il est important de prendre le temps de la consultation et d'associer les personnels et les élus. Elle souhaite que les contractuels soient également intégrés dans le périmètre.

Guy Gardarein précise de la prise en compte des contractuels et l'importance des remontées sur les problèmes sexistes.

Anne Barbier-Mairot informe de la mise en place au sein du ministère d'une cellule d'alerte des discriminations, et que d'autres outils seront mis à disposition des agents, un marché devrait être lancé au niveau du ministère.

Sylvie Avalonne considère qu'une vigilance particulière doit être portée aux enseignants-chercheurs accueillis dans des UMR pluri-institutionnelles car il existe des difficultés.

Marie-Stéphane Tixier rappelle l'importance des chefs de service qui sont à proximité qui peut faciliter l'accompagnement nécessaire.

Jana Kandler souligne que la hiérarchie peut être à l'origine des difficultés et un dispositif doit permettre de la contourner.

Gaëlle Malecot-Tamborini considère qu'effectivement ces situations doivent faire l'objet de vigilance majeure, une des solutions est de prévoir des espaces d'écoute sécurisés et envisager très rapidement des opérations de sensibilisations de l'ensemble des personnels sur ces sujets. Pour se sentir responsable et concerné, les termes et les situations doivent être reconnues.

- Bilan social 2019

Emmanuelle Degorce présente la note de synthèse des bilans sociaux.

Gaëlle Malecot-Tamborini confirme que le document unique sur les risques professionnels n'existe pas au niveau d'Agrocampus Ouest. Mais comme cela a été annoncé au dernier CHSCT, il sera construit d'ici fin 2021 dans le cadre d'ateliers associant aussi étudiants et personnalités extérieures. Les déclinaisons par école doivent être maintenues mais une approche transverse aux deux écoles pourrait être introduite.

Prochains Conseils d'administration :

15 mars 2021 de 14 h à 17h

28 mai 2021 de 9h à 13h exceptionnel points stratégiques uniquement : projet stratégique, Muse, convention Cirad

29 juin 2021 de 14h à 17h

CONSEIL D'ADMINISTRATION FEUILLE D'EMARGEMENT VENDREDI 29 JANVIER - VISIO

MEMBRES DE DROIT			
	Présence	Pouvoir	Signature
Mme Valérie BADUEL Directrice générale de l'enseignement et de la recherche			Puis Jérôme COPPALLE l'après- midi
Mme Yvan LAGADEUC conseiller scientifique et pédagogique - DGESIP			
Mr Philippe MAUGUIN PDG - INRAE	Jusqu'à 12h30	A la DGER	
Mr Philippe AUGE Président de l'Université Montpellier			
Mr David ALIS Président de l'Université Rennes 1	Jusqu'à 12h30		
Mme Hélène GUIDO-HALPHEN Présidente du conseil d'école interne AGROCAMPUS OUEST			
Mr Michel PENET Président du conseil d'école interne Montpellier SupAgro			
MEMBRES NOMMES			
Mr Jean-Marie BARILLERE Président de l'Union des maisons de Champagne	excusé	A M Penet	
Mme Corinne BITAUD Directrice de l'Institut technique de l'horticulture			
Mr Dominique CHARGE Président de la Coopération agricole	Jusqu'à 12h30	A L Coudret-Laut	
Mr Thierry COTILLARD Président-directeur-général d'Intermarché	excusé		
Mme Laure COUDRET-LAUT Directrice d'Erasmus+			
Mme Isabelle PLASSAIS Présidente de l'Association des directeurs d'EPL ; Directrice de l'EPLFPA de Marmilhat			
Mr Mohammed SADIKI Président du Conseil d'Administration du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes	excusé	A la DGER	

l'institut Agro

agriculture • alimentation • environnement

Mr Sébastien WINDSOR Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture	Jusqu'à 12h30		
Mme Bettina LAVILLE Présidente du Comité 21, Conseillère d'Etat honoraire			
MEMBRES ELUS			
Représentant des professeurs et personnels assimilés			
Mr François HUSSON			
Mme Sandrine LAGARRIGUE			
Mme Marie-Stéphane TIXIER			
Mme Sylvie AVALLONE			
Représentants des maîtres de conférences et assimilés			
Mme Anne LAPERCHE	excusée	Pouvoir à S Lagarrigue	
Mme Laure VIDAL BEAUDET			
Mme Leïla TEMRI			
Mme Maëva SUBILEAU			
Représentants des personnels IATOS			
Mme Christine HEUZE			
Mr Rémi GARDET			
Mme Jana KANDLER			
Mme Elisabeth BOZSONYIK			
Représentant des étudiants			
Mr Yannis BARBA	excusé	Pouvoir à F Husson	
Mr Maxime LEBASCLE			
Mme Charlotte PLUTA-GILLET	excusée	Pouvoir à J Kandler	
Mr Ahmed Lamine LO	Excusé	pouvoir à M Lebascle	